

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Mardi 2 juillet 2019

Après avoir fait circuler la feuille d'émargement et vérifier le quorum, le Proviseur ouvre la séance à 18h05 et remercie les membres de leur présence.

Un secrétaire de séance est ensuite désigné ainsi qu'un secrétaire adjoint.

Secrétaire de séance : Eric Bérenger-Boyeldieu, Directeur Administratif et Financier

Secrétaire adjoint : Magali Charbonnel, représentante des personnels enseignants et d'éducation du 1er degré

Le Proviseur propose 2 modifications à l'ordre du jour :

- Modification du règlement intérieur et de la grille salariale dans la partie « affaire financière »
- Remplacement du point 9 par « Voyages scolaires »
- Ajout d'un point 10 pour traiter les questions diverses

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer aux points à traiter, le Proviseur présente Madame Tacon future présidente de l'APENG et lui souhaite la bienvenue.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur Riss, représentant des personnels enseignants et d'éducation du 1er degré demande les modifications suivantes :

- Remplacer « français » par « titulaires » dans son intervention concernant la partie sur l'existence d'un vivier de professeurs des écoles.
- Ajouter « unanime » après le mot avis dans l'intervention suivante : « Les représentants du personnel portent l'avis de tout le personnel dans le vote à exprimer »

Le Proviseur répond que ces modifications seront prises en compte.

Le procès-verbal modifié est approuvé à l'unanimité (Annexe)

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Acte : 31/2018-2019
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------------

2. Bilan de l'année 2018-2019

a. Pédagogie et résultats aux examens au 2nd degré :

Le proviseur adjoint souhaite présenter rapidement quelques exemples de projets ou actions qui illustrent le dynamisme pédagogique de l'établissement.

- La semaine des lycées français du Monde du 19 au 24 novembre a été un moment fort pour la dynamique de l'établissement, la valorisation de son activité et de l'enseignement français. Toutes les équipes ont joué le jeu.
- Le programme de voyages scolaires a permis à de nombreux élèves de bénéficier d'une ouverture culturelle, scientifique et sportive de haut niveau et de qualité. 4 ont cependant dû être annulés faute de participants (Italie, Berlin, Mineralnye Vody et Varsovie) ce qui nous amène à revoir la politique des voyages et la très forte densité de ceux-ci.
- Les enseignants des 4 langues étrangères enseignées au lycée ont proposé aux élèves de valider leur niveau par des certifications. Cela est possible grâce aux partenariats entretenus avec les Instituts Cervantes pour l'espagnol, Goethe pour l'allemand, et Pouchkine pour le russe. Pour l'anglais, des formations sont proposées aux lycéens pour préparer le First Certificate pour les 2ndes et les TOEFL et IELTS pour les premières.
- Les projets sportifs, la coopération éducative et les échanges avec le lycée Lakanal notamment permettent également à des élèves de vivre des expériences scolaires et personnelles très intéressantes et de confronter leurs acquis et certitudes à d'autres réalités.
- L'organisation des jeux de l'EPS fin mai a été un moment fort de l'année scolaire. Grâce à une organisation sans faille et une météo favorable, cette semaine a été une vraie réussite et une marque de fabrique d'une équipe d'EPS exemplaire. L'ensemble des délégations a souligné la qualité de l'organisation et a pu apprécier Moscou sous son meilleur jour.

Le proviseur adjoint informe ensuite que tous les examens se sont très bien déroulés.

Pour le baccalauréat, même remarque. Aucune difficulté n'est venue perturber la préparation des candidats et les conditions de passation.

Il détaille ensuite le bilan du baccalauréat session 2019. Il souligne les très bons résultats obtenus par les élèves malgré 2 non admis - sur les 65 candidats présentés par le lycée - et le nombre très important de mentions.

Il rappelle que ces résultats, s'ils sont d'abord dus au travail des élèves, est aussi le fruit du travail de proximité, d'encadrement et de qualité fournis par les professeurs tout au long de la scolarité des élèves et plus particulièrement cette année.

Séries	Effectifs	Admis	% admis
ES	27	25	92,6%
L	9	9	100%
S	29	29	100%
TOTAUX	65	63	97%

Série	Admis	Mention TB		Mention B		Mention AB		Admis	
ES	25	4	16%	4	16%	6	24%	11	44%
L	9	3	33,33%	3	33,33%	1	11,11%	2	22,22%
S	29	9	31%	11	38%	6	20,7%	3	10,3%
TOTAUX	63	16	25,4%	18	28,6%	13	20,6%	16	25,4%

Certifications Delf Prim' et Cambridge au premier degré

La directrice adjointe présente les certifications qui ont été proposées aux élèves du premier degré. Dans le cadre de la semaine des langues du LFM, les certifications Delf Prim' et Cambridge YLE ont été proposées aux familles en partenariat avec des organismes extérieurs internationalement reconnus : l'Institut Français de Russie pour le Delf Prim et BKC international House of Moscou pour les Cambridge YLE.

CE2 : DELF Prim à l'Institut Français de Russie / Moscou

Le samedi 13 avril 2019, 13 élèves de niveau CE2 se sont rendus à l'Institut français de Russie pour passer avec succès la certification en français de niveau A2.

L'objectif est de doter les élèves étrangers d'un document attestant de la validation d'un niveau de Français, niveau A2, diplôme internationalement reconnu.

Préparation aux examens par l'unité FLScO.

La cérémonie de remise de diplômes a eu lieu le 13 juin à l'Institut français de Russie.

CM2 : Cambridge English Young Learners à l'International House BKC

Les 9 et 11 avril 2019, 30 élèves de niveau CM2 ont passé les épreuves starters, movers et flyers, sur chacun des deux sites de l'école française (EIB et IDF).

L'objectif est de doter les élèves d'un document attestant de la validation d'un niveau d'anglais.

Préparation aux examens par Mme Munyeshuli.

La cérémonie de remise de diplômes a eu lieu le 21 juin lors du « petit déjeuner CM2-sixième ».

b. Vie Scolaire (AEL / CVL) :

Madame Rey, CPE, et Chloé Moynaton, suppléante de la Vice-Présidente du CVCL, font le bilan de l'année concernant l'Association des Elèves du Lycée et du Conseil de la Vie Collégienne et Lycéenne.

- Association des élèves du lycée (AEL) :

L'association des élèves du lycée est un groupe de 20 personnes de la 3ème à la Terminale très actif qui se réunit chaque semaine sur un créneau dédié à la citoyenneté.

Coordonnées par madame la CPE, madame la documentaliste et une assistante d'éducation, ces réunions permettent de travailler à développer la vie sociale, culturelle et solidaire du lycée.

Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés durant l'année :

La convivialité :

L'AEL a participé à promouvoir la convivialité au sein de l'établissement, en organisant plusieurs événements afin d'améliorer le quotidien des élèves du LFM :

- Au début de l'année, nous avons accueilli les nouveaux en leur faisant découvrir l'établissement, l'institut français et l'AEFE.

- En février, nous avons organisé la vente et la distribution de plus de 200 roses à l'occasion de la fête de l'amitié.

- A la fin de l'année avec l'association des parents d'élèves nous avons organisé le bal de promo annuel, il a réuni 190 élèves sur le thème du "Casino de Monte-Carlo", une manifestation conviviale qui a eu pour but de dire au revoir aux élèves de terminales et de souhaiter la bienvenue dans le monde du lycée aux élèves de troisième.

- La vente des sweat-shirts aux couleurs du LFM a également été un succès cette année encore.

Enfin, notre futur projet "graphique", visible sur le site Miloutinski dès septembre, s'intitule : "décoration pédagogique" de l'établissement, le support sera des autocollants dont nous avons réalisé le graphisme : il y aura des

tables de multiplications sur les contre-marches, un tableau à calories ou encore des boussoles au sol, des biographies de personnes qui ont marqué l'histoire.

La solidarité :

En partenariat avec l'association du Samu social. Nous avons reconduit la collecte de chaussettes pour les sans-abris cet hiver.

Grâce aux ventes diverses l'AEL a effectué :

- un don de 20 000 roubles au Samu Social
- un don de 10 600 roubles en faveur de la reconstruction de Notre Dame de Paris
- un don de 50 000 roubles à la caisse de solidarité du LFM

- Conseil des Délégués pour la Vie Collégienne et Lycéenne (CVCL) :

Passons maintenant au CVCL, instance de base de la Démocratie Lycéenne.

Il s'agit de 10 élèves élus au suffrage universel de la 3^{ème} à la terminale.

Membres très actifs également puisque nous nous sommes réunis 4 fois durant l'année scolaire.

Le CVCL s'est impliqué au sein de divers actions : l'accueil des nouveaux élèves, l'organisation de la semaine des langues, la campagne de prévention et sensibilisation au phénomène de triche (campagne qui sera affichée à la rentrée prochaine dans le lycée).

Les membres du CVL ont notamment été sollicités en avril pour travailler sur la construction du projet d'établissement 2019-2023, à titre non seulement de consultation mais également de propositions de définitions des domaines d'actions.

Le Proviseur les remercie et se félicite de tant de dynamisme, tout comme il félicite les élèves pour leur engagement et leur capacité à imaginer et porter des projets.

3. Bilan de la précédente séance du Conseil de la Vie Collégienne et Lycéenne (CVCL)

Chloé Moynaton, suppléante de la Vice-Présidente du CVCL retrace les grandes lignes de la dernière réunion en s'appuyant sur le compte rendu (document modifié en annexe)

L'ordre du jour s'articulait en trois points

- Un point sur l'avancée du projet d'établissement
- Un bilan des actions menées durant cette année.
- Un compte rendu de l'inter CVL qui a réuni les représentants de CVL de trente établissements de l'AEFE. Le thème de travail était : "Je m'engage, tu t'engages, ils avisent, les CVL au cœur de la solidarité internationale".

La réunion a été riche en échanges puisqu'elle a abouti à de nouvelles idées qui seront étudiées par le nouveau CVCL de l'année prochaine :

- Organiser une récolte de manuels scolaires qui ne sont plus nécessaires et en faire don à une école francophone. l'association de parents s'est portée volontaire pour nous aider, l'Institut français serait un de nos partenaires.
- Continuer à rendre notre lycée plus écologique notamment grâce au recyclage de papier.
- Organiser une course pour récolter des fonds pour une association, par exemple sur le format de la "Course contre la faim".
- Organiser un tutorat entre élèves.

Parmi les différentes propositions d'actions proposées par le CVCL, Mme Charbonnel, représentante des personnels enseignants et d'éducation du 1^{er} degré, dit que le tutorat entre élèves profiterait grandement aux nouveaux élèves de 6^{ème} pour leur adaptation au collège.

4. Préparation de la rentrée 2019

a. Effectifs, structure, offre pédagogique, mouvement de personnels, IMP, calendrier de rentrée des élèves :

Pour le second degré

Le proviseur adjoint présente les éléments connus à ce jour pour la rentrée 2019 au niveau du second degré.

Les effectifs attendus sont de 546 élèves qui seront accueillis dans la structure suivante :

- 3 classes de 6^{ème} pour 70 élèves
- 3 classes de 5^{ème} pour 80 élèves
- 4 classes de 4^{ème} pour 98 élèves
- 3 classes de 3^{ème} pour 75 élèves
- 4 classes de 2nd pour 100 élèves
- 3 classes de 1^{re} pour 66 élèves
- 3 classes de Tale pour 57 élèves

L'offre pédagogique va évoluer de façon importante avec la réforme du lycée et du bac 2021.

Au niveau seconde, les enseignements d'exploration disparaissent au profit d'un tronc commun renforcé et complété par un enseignement de Sciences numériques et technologiques.

Au niveau première, une nouvelle structure classe apparaît : la première générale. Plus de filière et là aussi un tronc commun renforcé et une déclinaison de spécialités pour colorer la formation (12h par semaine).

Cela s'accompagne de mouvements de personnels enseignants : Départ de Mme Hadzic en anglais à qui succèdera Mme Rupp Mourad qui arrive de Poitiers – Départ de Mme Hyafil en anglais qui a assuré le remplacement de Mme Hadzic.

Le proviseur adjoint présente ensuite le tableau des Indemnités pour Missions Particulières que perçoivent certains professeurs pour des missions statutaires dont la particularité est qu'elles sont effectuées hors présence élèves (document annexe).

Le Proviseur informe les membres du CE que le tableau des emplois concernant les personnels de droits local a été porté à 100 ETP pour l'année 2019/2020

Enfin le calendrier prévisionnel de rentrée des élèves est présenté (document annexe).

Pour le premier degré

Le directeur des classes primaires, présente ensuite les éléments de la préparation de rentrée au premier degré.

L'observation des flux de recrutement (entrées et sorties) conduit à une prévision d'effectifs pour la rentrée 2019 qui amène à proposer la création d'une 29^{ème} classe pour le premier degré.

	Effectif juin	Départs	dont sixièmes	Inscriptions validées	Prévisions
2018-2019	676	121	61	162	717
2019-2020	695	124	59	157	728

Le directeur des classes primaires remercie les collègues pour le suivi précis des demandes de réinscriptions. Nous comptons près de 90% de réinscriptions. Comme par le passé, on peut également s'attendre à des changements de situation professionnelle durant les mois de juillet-août, expliquant d'autres départs ou annulation d'inscription, et pouvant avoir des incidences significatives sur l'effectif global.

L'effectif attendu, pour septembre 2019, s'appuie sur le nombre de dossiers complets, actuellement déposés, et la prévision de l'évolution de cet effectif en relation avec les chiffres des années précédentes.

La structure pédagogique, pour la rentrée 2019, s'établit donc de la façon suivante :

- 2 classes de PS-MS sur chaque site ;
- 1 classe de GS à l'IDF, 2 à l'EIB ;
- 1 classe de GS-CP à l'IDF ;
- 2 classes de CP sur chaque site ;
- 2 classes de CE1 sur chaque site ;
- 2 classes de CE2 sur chaque site ;
- 1 classe de CM1 à l'IDF, 2 à l'EIB ;
- 1 classe de CM1-CM2 à l'IDF ;
- 2 classes de CM2 sur chaque site.

Plusieurs dispositifs sont maintenus pour accompagner les élèves dans leur scolarité :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- Intervention dans chaque classe de maternelle dès la Petite Section d'une enseignante de russe ;
- Une documentaliste sur chaque site ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2 ;
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais à partir du CE2.

D'autres dispositifs sont améliorés :

- La poursuite du dispositif FLScO à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile. Afin d'accompagner l'évolution de la population scolaire et l'augmentation du nombre d'élèves peu ou pas francophones, le poste FLScO a été étendu à 0.75 ETP sur chaque site, soit la création d'un mi-temps supplémentaire pour l'enseignement du français langue de scolarisation.
- L'enseignement de l'EMILE en langue anglaise et russe dès le CP. À la suite du stage EMILE, l'enseignement EMILE en anglais et russe a été étendu pour commencer dès le CP.

Par ailleurs, les conditions d'inscription au Lycée français de Moscou restent les mêmes : le lycée est soumis à l'obligation de répondre favorablement à toute demande d'inscription d'un enfant de nationalité française, cette obligation n'engageant en rien le site de scolarisation.

Les autres demandes, si l'enfant est issu du système éducatif français, ou s'il a réussi le test d'entrée (sauf pour les demandes d'inscription en PS), sont étudiées au regard des places disponibles.

Départs

L'équipe de direction tient à vivement remercier les personnes qui quittent l'école pour leur investissement et leur participation au rayonnement de l'établissement.

Directrice adjointe :

Muriel Serra

Personnel enseignant :

Sophie Prud'homme, Emmanuelle Regnier, Marie-Pierre Vivarat-Perrin, Cristelle Bauer et Nadia Déséglise.

Recrutement

La CCPLI qui s'est tenue le 18 juin a permis de recruter un coordonnateur du premier degré, sur le site Ivan Bounine, à mi-temps, Amélie Giboin.

Nous sommes également ravis d'accueillir quatre professeurs des écoles : Peggy Bricmont, Anne-Laure Jacquis, Marina Mendo et Muriel Spagnoli.

Travaux et équipements :

Monsieur le Directeur Administratif et Financier annonce les travaux qui seront effectués pendant les vacances d'été :

- Rénovation du sol et des murs du gymnase de l'IDF
- 2^{ème} tranche de remplacement des radiateurs à l'IDF
- Réfection des peintures du 4^{ème} étage à Milioutinski
- Divers travaux de maintenance et de réparation à l'EIB

5. Projet d'Établissement 2019 / 2023

Le Proviseur précise que le projet a fait l'objet d'une présentation en Conseil d'École, Conseil du Second Degré et en CVCL. Il ajoute qu'il a également fait l'objet d'une séance de travail avec les représentants des parents d'élèves. Il tient à remercier tous les membres de la communauté pour leur investissement dans la démarche de projet.

Le contexte qui nous préoccupe et qui a constitué la base de notre travail d'équipe, commencé dès le mois de novembre 2018, est l'évolution de la population scolaire accueillie.

L'évolution des effectifs depuis la rentrée 2011 est marquée par une baisse des ressortissants de nationalité française et une forte augmentation de la proportion des élèves de nationalité et culture russes.

Des mutations sociologiques qui nous conduisent à mettre l'accent sur l'accueil, l'accompagnement et la réussite de cette « nouvelle » population.

Le Proviseur insiste sur sa vision du projet d'établissement. Il s'agit de prendre une direction à partir d'un constat pour atteindre un objectif général. En l'occurrence, accueillir et accompagner un nouveau public jusqu'à sa réussite, est le fait saillant du nouveau projet au regard du précédent.

Nous sommes sur un triptyque d'axes définis ainsi :

- 1- S'appuyer sur nos diversités pour conforter notre excellence.
- 2- L'élève au cœur de son parcours de formation.
- 3- Un établissement ouvert et connecté au monde.

Au sein de chaque axe ont été définis des objectifs "opérationnels", puis des domaines d'actions.

Le Proviseur s'attarde sur ces objectifs et domaines d'actions en faisant le lien avec les axes et l'objectif général énoncé ci-dessus.

Il affirme que ce qui va faire la richesse de ce projet d'établissement est, sans nul doute, le nombre et la qualité des actions menées.

Aujourd'hui 75 propositions d'actions ont été enregistrées, d'autres arrivent chaque jour. Le Proviseur annonce qu'il souhaiterait que les actions conduites par l'APENG soient répertoriées tant elles participent à certains objectifs du projet. Au même titre, il demande que les actions portées par le CVL et l'AEL soient également constitutives du projet d'établissement.

Les instances de l'établissement seront chargées du suivi annuel du projet et la cellule de formation sera au cœur du dispositif.

L'évaluation prévue retient des indicateurs sociologiques, des indicateurs de réussite et des indicateurs permettant de mesurer les progrès au sein des différents objectifs retenus.

Enfin, monsieur le Proviseur précise qu'il a été décidé que la devise choisie, en 2014, par les représentants des élèves, "Ensemble pour réussir au-delà des frontières" sera conservée.

Le projet d'établissement 2019/2023 (document en annexe) est adopté à l'unanimité des membres présents

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Acte : 32/2018-2019
--------------	-----------	------------	---------------------

6. Projet d'ouverture d'une section européenne russe à partir de la seconde en 2020

En s'appuyant sur le document de présentation (annexe), le Proviseur informe le CE que le lycée a le projet de déposer une demande d'ouverture pour un nouveau dispositif qui viendra consolider l'offre en langues vivantes. Il note avec satisfaction qu'il s'agit d'un élément concourant aux objectifs du projet d'établissement.

7. Affaires financières

a. Budget rectificatif n°1 (Pour information) :

Ajustement des dépenses, notamment rémunération pour une grande moitié (270 000,00 €), les bourses (14 000,00 €) et les travaux d'entretien des bâtiments (+20 000,00 €). En investissement, engagement du projet d'extension du site de Milioutinski : contrat des concessionnaires (+300 000,00 €).

Les données du Budget rectificatif n°1 sont donc les suivantes :

Dépenses de fonctionnement = 7 675 914 € (contre 7 362 614 € au BI) ;
Recettes de fonctionnement = 8 321 974 € (contre 8 271 914 € au BI) ;
Soit un résultat de fonctionnement de = + 646 060 € (contre + 909 300 € au BI) ;

Dépenses d'investissement = 1 094 300,00 € (contre 794 300,00 € au BI) ;
Variation du fonds de roulement = - 318 240 € (contre + 245 000 € au BI) ;
D'où un fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2019 = 9 799 314,75 € (contre 10 665 309,98 € au COFI 2018).

b. Caisse de solidarité (pour information)

Le Directeur Administratif et Financier présente le premier bilan de la caisse de solidarité qui a été instaurée dans l'établissement à la rentrée 2018-2019.

La caisse de solidarité a reçu 9 dons pour un total de 6 612,46 €. Elle a octroyé 4 aides aux familles (5 enfants) concernant des voyages scolaires pour un montant total de 755,13 €.

c. Modification du règlement intérieur du travail et de la grille salariale (Pour information)

En s'appuyant sur le document envoyé aux membres du CE et sur les travaux de la Commission de Dialogue Social, le Proviseur précise les modifications qui seront apportées à compter du 1^{er} septembre 2019.

Concernant les quotités horaires des personnels, il ne s'agit pas de modifications mais d'un complément d'information afin que tous les horaires soient consignés dans le règlement.

L'indemnité visée à l'article 22 est mise en extinction : elle ne concernera pas les personnels recrutés après le 31/08/2019. En revanche, ceux qui en bénéficiaient avant cette date la conserveront.

L'article 35.1 spécifiant un âge obligatoire de départ à la retraite est enlevé du règlement intérieur.

Deux emplois sont introduits dans la grille salariale :

- Coordonnateur 1^{er} degré au niveau 5, 2^{ème} catégorie
- Assistant de gestion, au niveau 5, 3^{ème} catégorie

8. Point sur le projet immobilier

Le Proviseur revient sur les éléments qu'il avait annoncés lors du dernier CE.

Pour des raisons de calendrier, le projet est prévu en deux phases : permis de démolir, puis permis de construire.

Démolition :

La lecture des versions russe et française du bail de 2013 pose problème. La partie française lit qu'elle peut demander l'autorisation à la partie russe pour des travaux de réaménagement ou de reconstruction, la partie russe lit réaménagement ou re-cloisonnement. Or, cette autorisation du propriétaire est un préalable au permis de démolir et au permis de construire.

Mme l'Ambassadeur a écrit au 1^{er} Ministre russe et le 1^{er} Ministre français a abordé la question avec son homologue russe le 24 juin lors d'une rencontre au Havre.

Depuis cette date, le Ministère des Affaires Etrangères russe s'est mis en relation avec l'ambassade. Il recevra une délégation le 09 juillet (SCAC et lycée). Le Ministère du Développement Economique s'est également rapproché de l'ambassade pour comprendre la problématique.

Le lycée a lancé les appels d'offres pour la démolition et a auditionné 4 entreprises en présence de Setec (bureau d'études) et de MK3 (client technique du lycée). Le principe retenu est de ne pas perdre de temps en soumissionnant au plus vite afin de lancer toute la partie administrative de la phase démolition. Une démolition à la fin de l'été semble aujourd'hui impossible mais les vacances d'octobre restent d'actualité.

Permis de construire :

L'obtention du permis est soumise à l'autorisation citée ci-dessus.

L'APD (avant-projet définitif) a été validé par le lycée et par le service immobilier. L'architecte et le bureau d'étude Setec sont donc à pied d'œuvre et préparent toutes les pièces à présenter à l'expertise pour l'obtention du permis. Le calendrier prévoit un dépôt du dossier début septembre.

Le lycée rencontrait quelques difficultés avec des concessionnaires pour, soit obtenir les conditions techniques, soit obtenir des contrats liés aux conditions techniques à des conditions tarifaires acceptables. Lors d'une rencontre au lycée le 21 mai, un dossier, rédigé en russe, expliquant notre projet et nos difficultés a été remis à M Maurice Leroy, ancien Ministre de la Ville et actuellement Directeur Général Adjoint de Mosinzhproekt. La semaine suivante, ce dossier est parvenu au Vice-Maire de Moscou, Monsieur Marat Khusnullin.

Quelques jours plus tard, la situation était prise en considération par les services et, depuis, le lycée a été invité à de nombreuses reprises à la Préfecture et à la Mairie en présence des concessionnaires.

De ce point de vue, nous pouvons dire que la situation est en passe d'être réglée.

Cette même intervention a également permis de faire avancer le dossier pour le renouvellement du bail de l'école Ivan Bounine. De nombreux et fructueux contacts ont été pris permettant au lycée d'enfin exprimer sa demande officiellement : renouvellement du bail pour 10 ans à compter du 01 janvier 2020.

A ce sujet, Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, note qu'en conservant l'école Ivan Bounine, le lycée se dote d'une capacité d'accueillir 300 élèves supplémentaires à terme.

9. Voyages scolaires 5^{ème} SIR

Le Proviseur présente un projet de voyage dont les dates sont fixées du 14 au 18 octobre 2019. Le groupe concerné est le groupe de 5^{ème} SIR. La destination est Ryazan, Zaráïsk et Kolomna et le déplacement se fera en train et en bus. Le coût du voyage est fixé à 350 euros par famille.

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable à ce projet

Voteants :	14	Pour :	14	Contre :	14	Acte :	33/2018-2019
------------	----	--------	----	----------	----	--------	--------------

10. Questions diverses

Madame Leprince-Mouchet, représentante des parents d'élèves, souhaite aborder la question des manuels et fournitures scolaires.

Nous avons des remarques de plus en plus fréquentes des parents concernant :

- les livres scolaires qui sont changés, parfois au bout d'un an ou 2, alors qu'il n'y a pas eu de changement de programme.
- des livres scolaires non utilisés par le professeur qui fait des photocopies dans un autre livre,
- des fournitures scolaires demandées et pas utilisées ou peu utilisés. Concernant les « peu utilisés », les parents suggèrent qu'ils soient utilisés l'année d'après, ce qui est d'ailleurs proposé par certains professeurs. L'autre suggestion est d'utiliser des classeurs avec intercalaires plutôt que des cahiers (ce qui aurait de plus l'avantage d'alléger les cartables),
- des cahiers d'activité peu (3 pages dans l'année) ou pas utilisés.

Nous avons conscience que si ces problèmes existent, c'est que la question est difficile mais une réflexion pourrait-elle être lancée sur le sujet ?

Mme Picot, représentante des personnels enseignants et d'éducation du 2^{ème} degré, apporte les éléments de réponse suivants :

- Une équipe disciplinaire étant constituée de plusieurs enseignants, le choix d'un manuel relève du consensus.
- De ce fait, chaque professeur l'utilise selon ses besoins et, donc, à des degrés divers : l'existence des manuels fixe le cadre, la liberté pédagogique de chaque enseignant en fixe l'utilisation.
- Les cahiers d'activités peuvent également servir pendant les vacances d'été pour des révisions ou remise à niveau en vue de la classe supérieure.

Le Proviseur dit qu'il ne souhaite pas que des manuels soient changés au bout de 2 ans, sauf réforme l'imposant.

Le passage au numérique des cahiers d'activités est ensuite évoqué pour son côté pratique et écologique (n'imprimer que la page dont on a besoin)

Le proviseur dit que la question des manuels scolaires, cahier d'activités et fournitures scolaires sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Pédagogique.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, demande qu'un bilan social de l'établissement soit régulièrement produit.

Le Proviseur répond que le bilan social sera produit avec le compte financier.

Fin du conseil : 19h55

Les secrétaires de séance, le 02 juillet 2019,

Eric Bérenger-Boyardieu



Magali Charbonnel



Visa du président du conseil

Nicolas Ruzellan, proviseur du lycée

